



Surveillance réglementaire des métaux lourds (Plomb_Pb, Arsenic_As, Cadmium_Cd et Nickel_Ni) dans l'air ambiant Site Neuves-Maisons - Valeurs des 12 derniers mois en date du 16/04/19

Appareil de mesures : préleveur actif moyen débit (Leckel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour les analyses : NF EN 14902

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 6 périodes de 2*2 semaines réparties dans l'année en 2017, puis 4 périodes de 2*1 semaine réparties dans l'année en 2018

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Neuves-Maisons (Dept.54)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le plomb et ng/m^3 pour les 3 autres métaux



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2019 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2019 auront été réalisés.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

	Pb ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) au 16/04/2019	Cd (ng/m^3) au 16/04/2019	As (ng/m^3) au 16/04/2019	Ni (ng/m^3) au 16/04/2019
Moyenne glissante des 12 derniers mois	0,0175	0,4	0,6	1,7
Valeur cible/Valeur limite_année civile	0,50	5	6	20

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en métaux lourds
des 12 derniers mois sur le site de Neuves-Maisons

